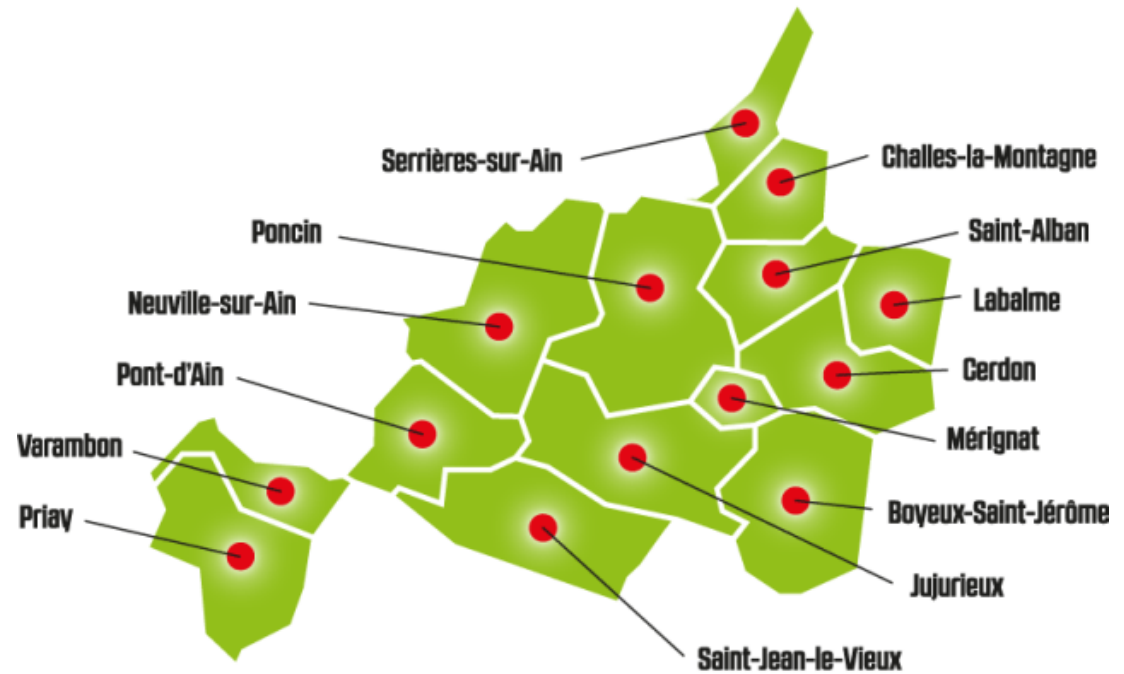


Le Cocon

*« Accueillir,
tisser des liens,
s'épanouir »*

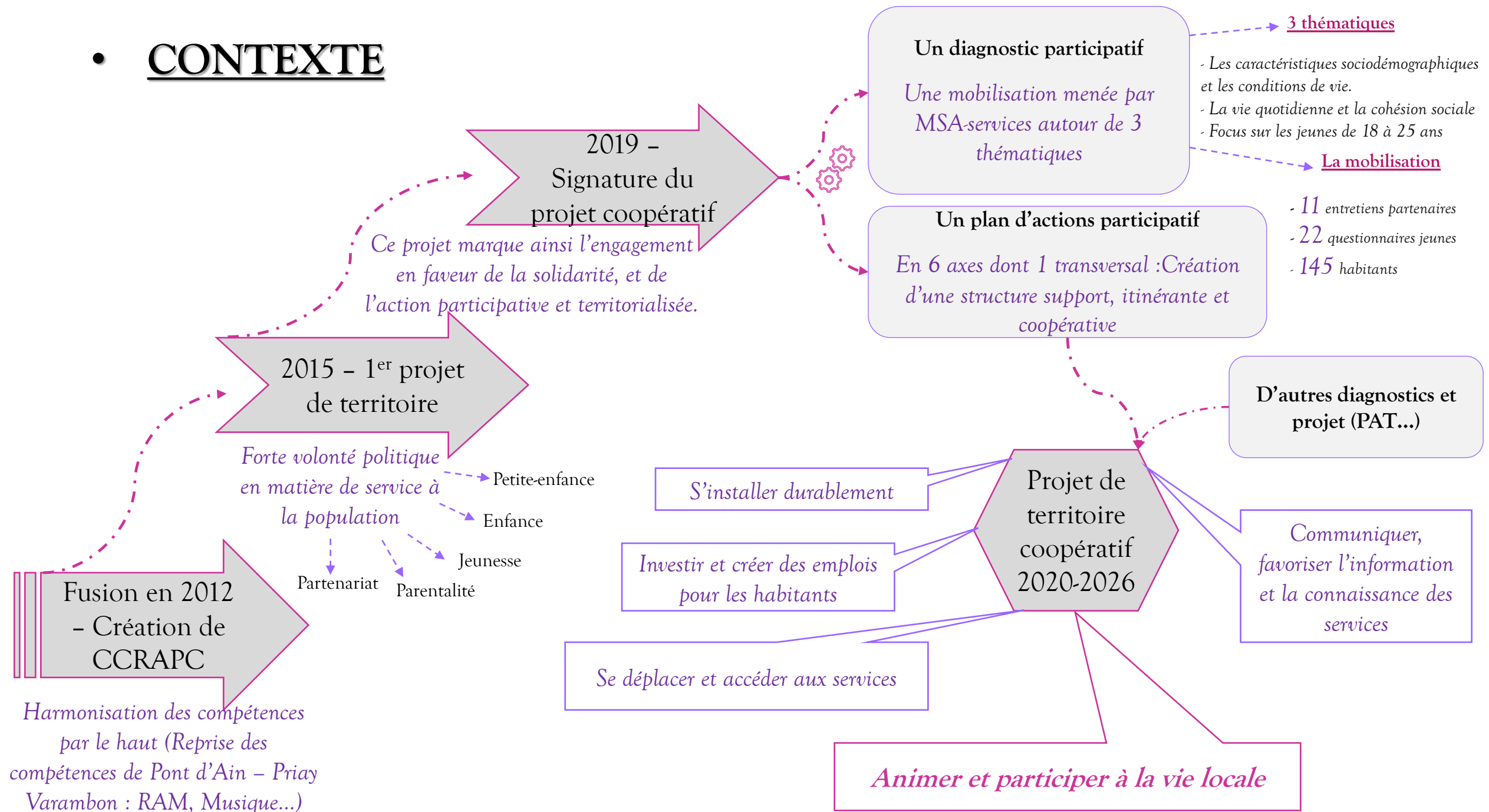
Structure
d'animation de la
vie locale



Conseil communautaire du 29 septembre 2022

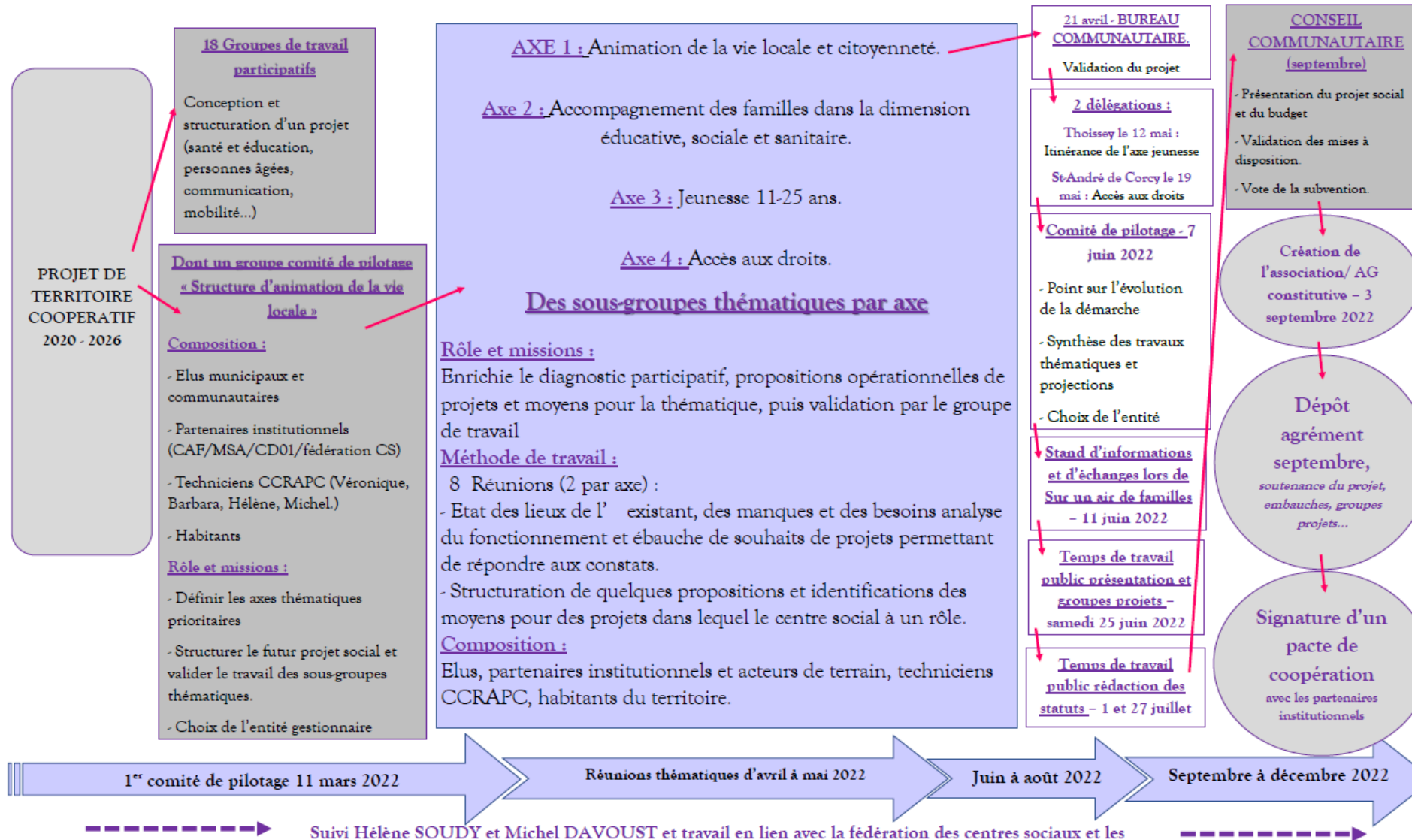
- Contexte, démarche et synthèse des enjeux.
- Présentation du projet sociale et mise en œuvre.
- Le statuts de l'association : désignation des membres de droits siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration.
- Validation des mises à disposition.
- Présentation des budgets prévisionnels et validation des subventions 2022 et 2023 de la CCRAPC.

• CONTEXTE



• DEMARCHE

De cette volonté politique de démarche participative marquée par ce projet de territoire coopératif, de l'objectif d'animer la vie locale, des différents besoins, constats identifiés et intégrés dans les enjeux de ce projet, un pré-agrément de centre social a été signé avec la CAF de l'Ain en janvier 2021 afin de travailler sur la création d'une structure d'animation de la vie locale.



• PROBLEMATIQUES ET AXES STRATEGIQUES RETENUS

➤ Synthèse des constats diagnostic participatif 2019

Caractéristiques sociodémographiques et conditions

de vie

Augmentation de la population due au solde migratoire bien supérieur à la moyenne régionale ou nationale.

+ 15 % de familles monoparentales en 3 ans contre +5% dans le département.
Fort taux de familles nombreuses.
Zone de fragilité identifiée sur les plus grandes communes, besoin en parentalité/jeunesse

Fort taux de non recours aux droits identifiés par la CAF

Beaucoup de déplacements professionnels besoin de garde

Vie quotidienne et cohésion sociale

Problème de mobilité, territoire étendu, repenser les mobilités, mobilité des jeunes : frein aux loisirs, la formation, l'insertion, l'emploi...

Personnes ressources non identifiées en cas de difficultés, peu de sollicitation de l'entourage proche.

Fort tissu associatif mais fragilisé par la crise sanitaire, souhait de pouvoir bénéficier d'activités familiales.

Demande d'espaces et temps dédiés pour les loisirs de la jeunesse, enjeu de prévention des ruptures (jeunes et personnes âgées).

Augmentation des problématiques de santé et difficultés d'orientation vers spécialistes repérés dans les établissements scolaires.
Méconnaissance des dispositifs de santé.

➤ Un état des lieux complété par les groupes thématiques et des constats partagés par la population

Acquérir un langage commun. Formation des membres du CA de l'association, l'importance du faire lien, de la rencontre et de l'échange. L'importance d'ouvrir la porte et de laisser la place à chacun.

Manque de réseau entre bibliothèques, des initiatives associatives (création d'une ludothèque...)

Manque de lien social isolement de tous les âges. Territoire où il y a de moins en moins de permanences des différents acteurs sociaux institutionnels ou associatifs, Des ressources présentes, mais très peu d'accompagnement pour les parents d'ados, Déficit d'informations ou informations qui circulent mal.

En complément du CLAS, besoin émergent de soutien scolaire ou d'étude surveillée à étayer et place des parents? la fracture numérique est présente. Le problème de la barrière de la langue chez les parents.

Fracture de l'offre de loisirs du CM2 à la 6^{ème}. Initiative locale en matière de jeunesse

➤ Identifications des 4 enjeux de la structure

Développer du lien social à travers l'animation de la vie locale et la citoyenneté

Accompagnement des familles dans la dimension éducative, sociale et sanitaire

Permettre aux jeunes de 11 à 25 ans d'être acteurs de leur vie et de la vie locale.

Informers, accompagner et orienter la population dans leurs démarches et l'accès aux droits.

Des valeurs : Citoyenneté, laïcité, éducation populaire...

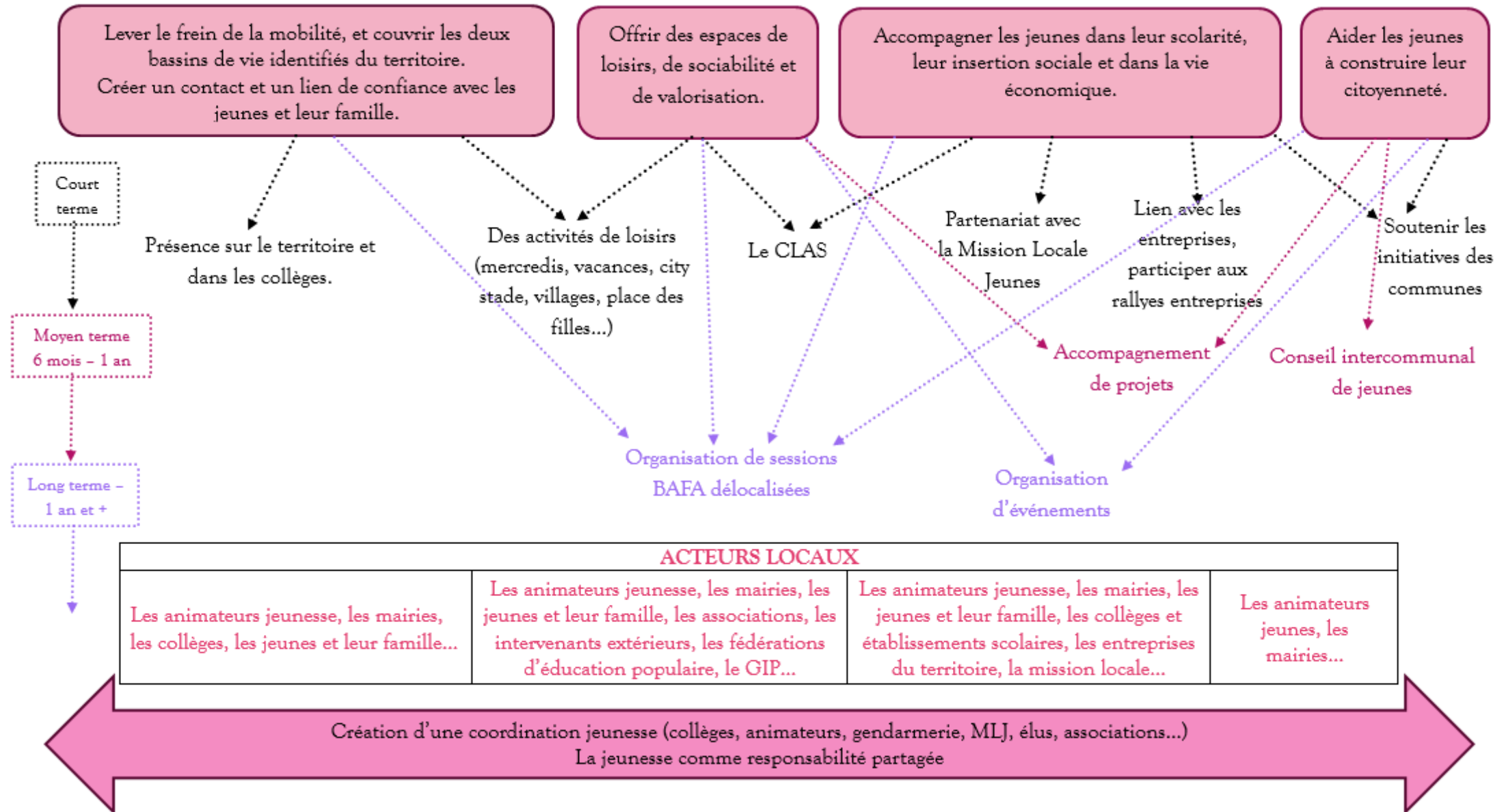
Des Stratégies : Itinérance, aller vers, faire avec, communiquer, soutenir, proximité...

La structure d'animation de la vie locale Le cocon est motivée par le principe de laïcité et par des valeurs démocratiques et d'Education Populaire qui fondent les relations humaines dans le pouvoir d'agir des habitants, dans le respect et la solidarité.

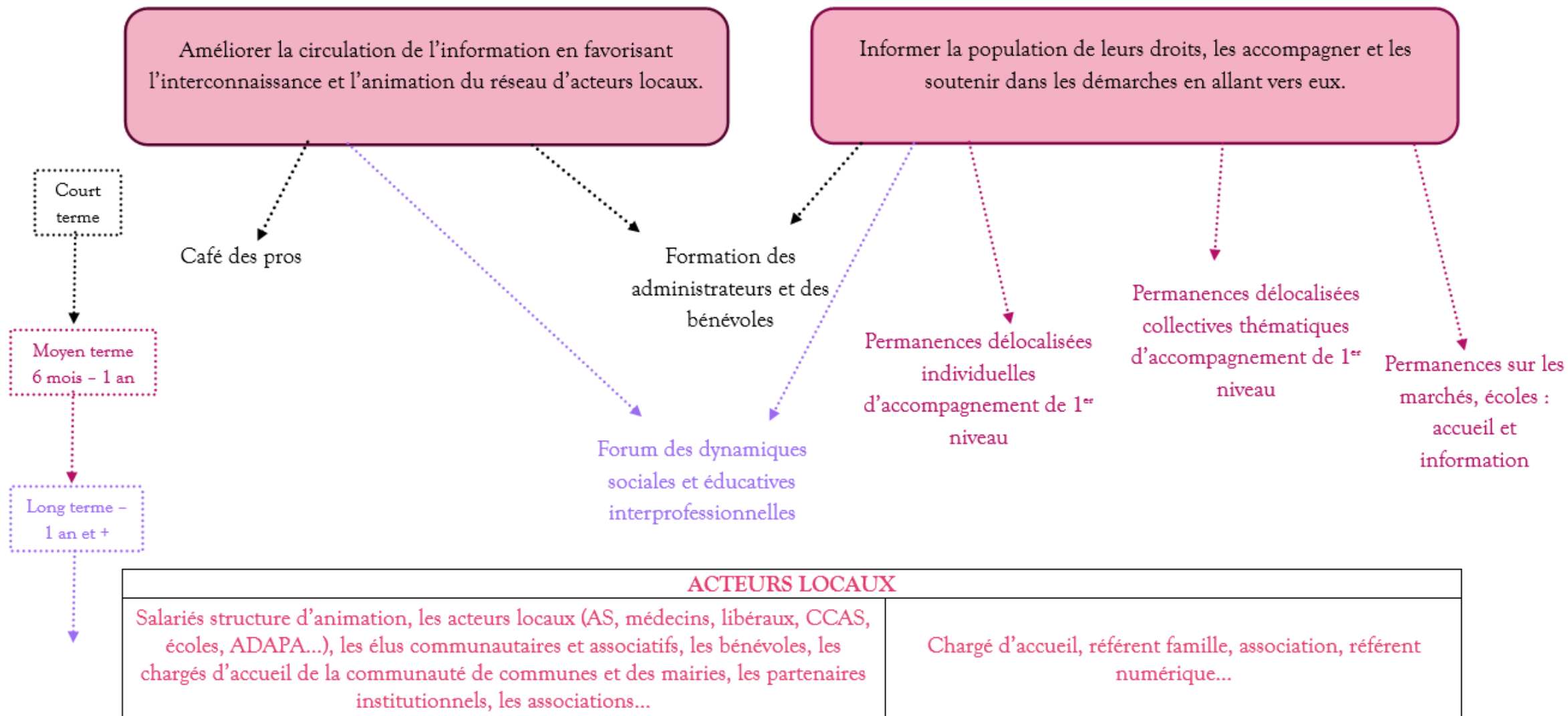
Elle a pour objet de garantir l'accueil inconditionnel de toutes et tous, en toute dignité, sans distinction d'âge ni d'origine selon un principe d'aller vers, soit une itinérance de ses projets et services, au plus proche de la population du territoire.

• OBJECTIFS OPERATIONNELS – Animation globale et coordination

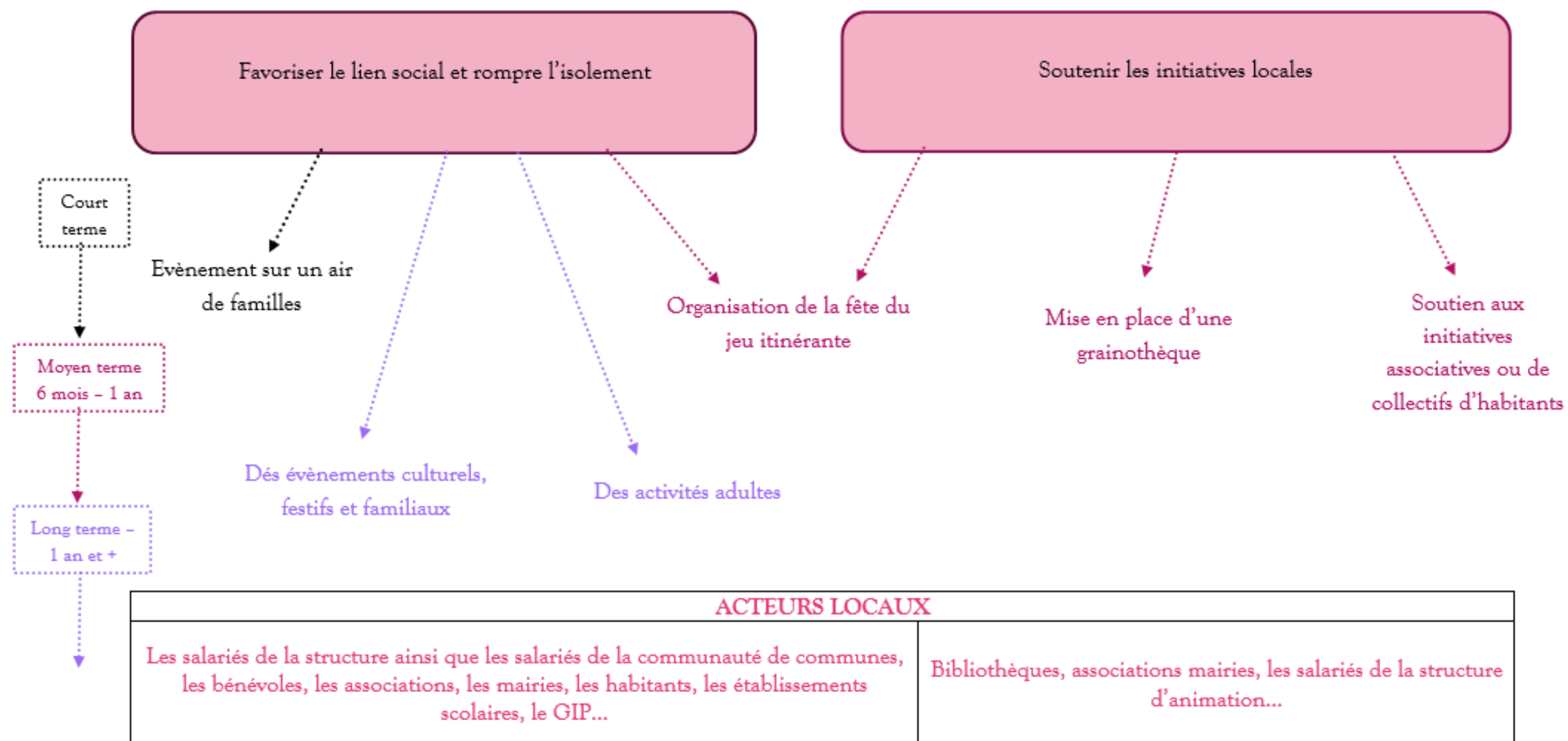
1. Permettre aux jeunes de 11 à 25 ans d'être acteurs de leur vie et de la vie locale.



2. Informer, accompagner et orienter la population dans leurs démarches et l'accès aux droits.

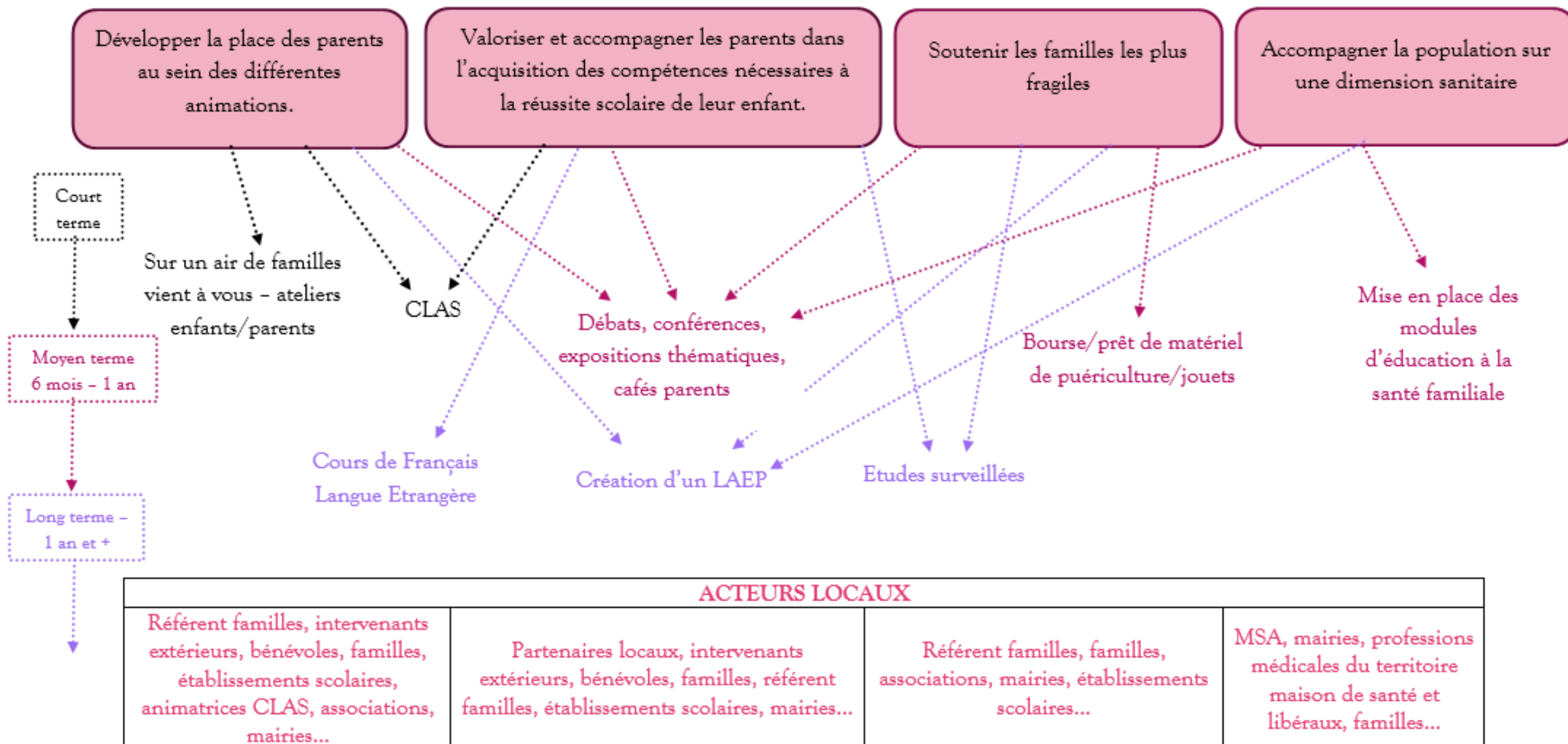


3. Développer du lien social à travers l'animation de la vie locale et citoyenneté.



• OBJECTIFS OPERATIONNELS – Animation collective familles

1. Accompagner les familles dans leur fonction parentale.



- LES STATUTS : Désignation des membres de droits

Le Cocon : Association Loi 1901 constituée le samedi 3 septembre 2022.

Préambule

La structure d'animation de la vie locale Le cocon est motivée par le principe de laïcité et par des valeurs démocratiques et d'Education Populaire qui fondent les relations humaines dans le pouvoir d'agir des habitants, dans le respect et la solidarité.

Elle a pour objet de garantir l'accueil inconditionnel de toutes et tous, en toute dignité, sans distinction d'âge ni d'origine selon un principe d'aller vers, soit une itinérance de ses projets et services, au plus proche de la population du territoire.

ASSEMBLEE GENERALE : Selon l'article 6 de ses statuts, l'association

« Le cocon » se compose de :

- Les membres actifs (voix délibérative) : familles ou personnes physiques, de plus de 16 ans, ayant acquitté leur cotisation annuelle.
- Personnes morales (voix consultative) : (associations loi 1901, institutions)
- Membres de droit (voix délibérative) : Pour la Communauté de Communes : le Président ou son représentant et 2 élus, pour les 14 communes de la Communauté de Communes le Maire ou son représentant (chaque commune est porteur d'une voix).

- Elle entend le rapport moral, les rapports d'activités qui sont ensuite soumis à approbation
- Elle nomme un commissaire aux comptes et un suppléant sur proposition du Conseil d'Administration, conformément aux règles en vigueur.
- Elle entend le rapport du Commissaire aux Comptes.
- Elle entend le rapport financier qui est soumis à approbation.
- Elle fixe le montant des adhésions.
- Elle élit les membres du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Selon l'article 8 de ses statuts , l'administration de l'association « Le cocon » est confiée à un Conseil d'Administration composée d'un minimum de 12 membres et d'un maximum de 26 membres:

- 9 à 13 membres actifs avec voix délibératives.
- 3 personnes pour les membres de droits : représentants de la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon avec voix délibératives.
- 0 à 10 pour les personnes morales (1 personne par association ou institution) avec voix consultatives.

- Le conseil d'administration met en œuvre la politique de l'association
 - Il se prononce sur toutes les admissions des personnes morales.
 - Il fait ouvrir tout compte en banque,
- Il décide de tout acte, contrat, marché, achat, investissement, aliénation, location nécessaire au fonctionnement de l'association.
- Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l'un de ses membres ou au bureau ou à la direction, selon le document unique de délégation.
 - Il définit le projet associatif et en assure l'évaluation.
 - Il décide de l'adhésion de l'association à toute fédération
 - Il établit et valide le document unique de délégation.

LE BUREAU: Selon l'article 9 de ses statuts.

Il est composé de 4 à 8 personnes :

- Le / La Président(e)
- Le/La vice-président(e) ;
- Le trésorier et/ou son adjoint ;
- Le secrétaire et/ou son adjoint ;

Le bureau est chargé de l'administration courante et des décisions urgentes selon les éléments formalisés dans le document de délégation, dans l'intervalle des sessions du Conseil d'administration.

➤ proposition de désignation des élus suivants pour représenter la CC et siéger en tant que membres de droits à l'AG et au CA de la structure

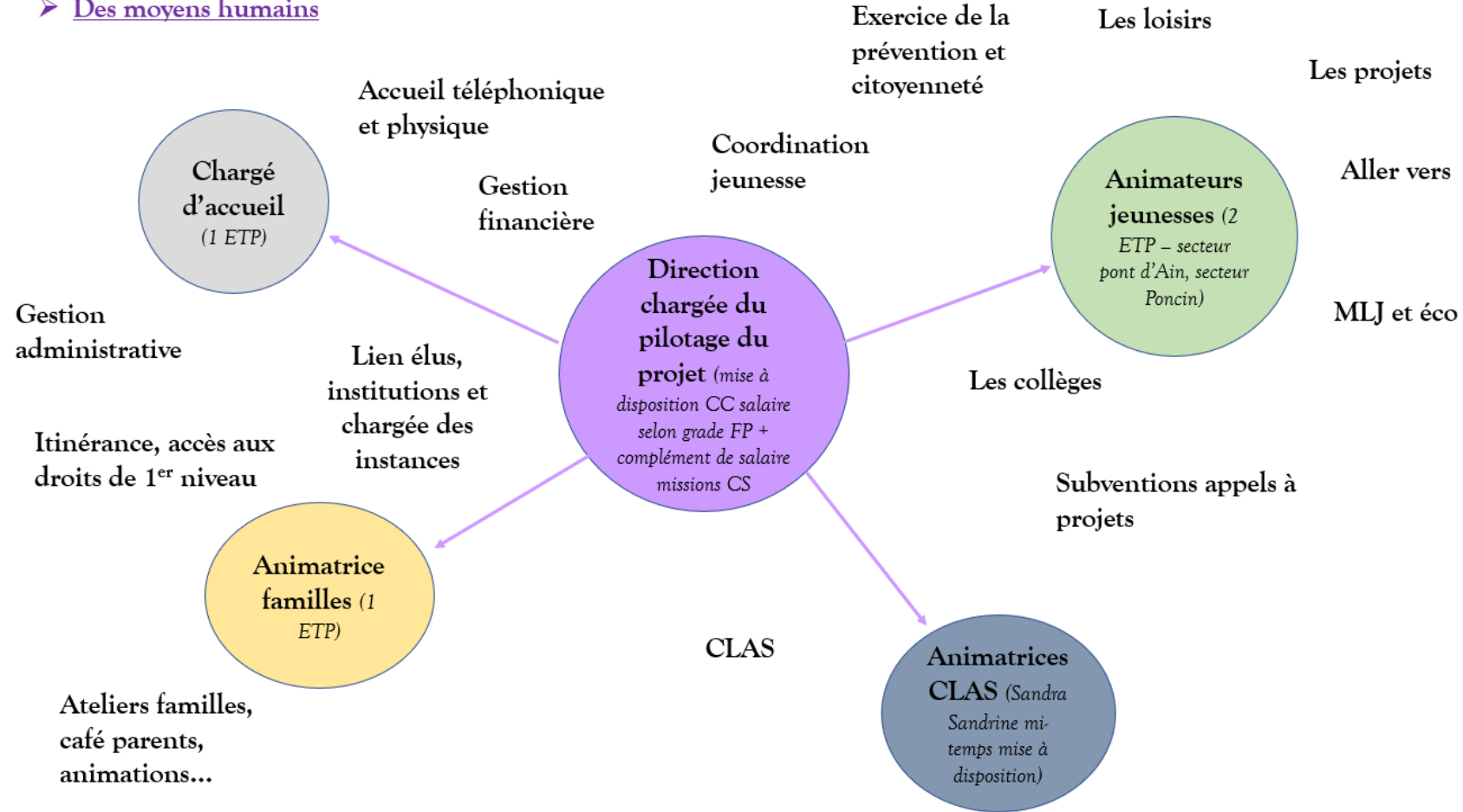
Béatrice DE VECCHI en tant que 1^{ère} vice-présidente et représentante du président.

Fabienne CHARMETANT en tant que 5^{ème} Vice-présidente déléguée au service à la population

Virginie BACLET en tant qu'élue communautaire.

• Mise à disposition d'agents de la communauté de communes

➤ Des moyens humains



➤ Le président , Thierry DUPUIS informe le conseil communautaire de la mise à disposition des agents suivants auprès de l'association « Le cocon » à compter du 1^{er} octobre :

Hélène SOUDY : Mise à disposition à 100 % de son temps de travail (1 ETP) afin d'assurer la direction de la structure.

Sandra CHARPIGNY : Mise à disposition à 50 % de son temps de travail (0,5 ETP) afin d'assurer l'animation du dispositif CLAS.

Sandrine ROGER : Mise à disposition à 50 % de son temps de travail (0,4 ETP) afin d'assurer l'animation du dispositif CLAS.

Pilotage, place des habitants et évaluation

Le pilotage.

Le pilotage de la structure et la mise en place de son projet social s'effectue à plusieurs niveaux et repose sur de nombreux acteurs.

- **Au sein de l'association - cf statuts. définition de la mise en œuvre du projet à venir**
- **Le comité de suivi du pacte de coopération** : composé des signataires du pacte : la structure, la CCRAPC, la fédération et les institutions. Cela permet à chaque partie, à partir d'une analyse partagée, de s'engager sur les fondamentaux du projet et sur les conditions générales de leur mise en œuvre.

Le pacte de coopération sert de cadre à des conventionnements opérationnels et financiers

- **Les commissions thématiques** : composés de techniciens, d'administrateurs, d'habitants, de jeunes de partenaires qui travaillent sur la définition concrète des besoins identifiés et la mise en œuvre et évaluation des actions.
- **La coordination jeunesse** : composée des collègues, animateurs, gendarmerie, MLJ, élus, associations afin de penser la jeunesse comme responsabilité partagée.

Place des habitants.

A l'origine et à la création : Au-delà des attentes de la CNAF vis-à-vis des projets sociaux et de la place centrale des habitants, le projet de création de notre structure est né d'une démarche participative de coopération avec les familles. Les habitants par leur besoin et leur expertise de vie sur le territoire en sont donc l'origine.

Au-delà de l'expression des besoins, ils ont participé à la création et à la définition du projet à travers les différents temps de travail, d'échanges, conviviaux et de restitution. Ils sont également présents au sein des commissions et des activités.

L'évaluation.

Tout au long de l'année :

Chaque projet, action mis en place fera l'objet d'une évaluation partagée par les participants, les intervenants, les membres de la commission et les salariés de la structure suivant les objectifs qui étaient poursuivis. Elle permet de prendre du recul, d'analyser le dérouler et ses répercussions afin d'envisager le réajustement de l'action, sa poursuite, modification ou son arrêt.

Elle permet également de rendre compte aux personnes ayant contribué financièrement à la mise en place l'action.

Les évaluations des salariés à travers l'accomplissement de leurs missions contribuent également tout au long de l'année à l'évaluation du projet de la structure. Ils se formalisent à travers chaque point de suivis individuels avec la direction ou les membres du bureau mais également à travers l'entretien annuel professionnel.

Chaque année :

Lors de l'assemblée générale ordinaire, un bilan moral et financier de l'année est présenté.

Il retrace l'ensemble de la vie de la structure en faisant ressortir les bilans réalisés tout au long de l'année. Les habitants seront invités en amont à des temps coopératifs afin de construire ce bilan.

Périodiquement :

A chaque renouvellement de projet social, un bilan de l'ensemble des actions, projets, fonctionnement de la structure, projet social, évolution du diagnostic de territoire seront réalisés.

Des temps de travail participatifs serviront à construire ce bilan dont la base sera la compilation des bilans effectués de manière annuelle et tout au long de l'année.

• **BUDGET PREVISIONNEL DERNIER TRIMESTRE 2022 ET MONTANT DES SUBVENTIONS**

Pas de coût imprévu pour la communauté de communes par rapport au BP 2022 voté.

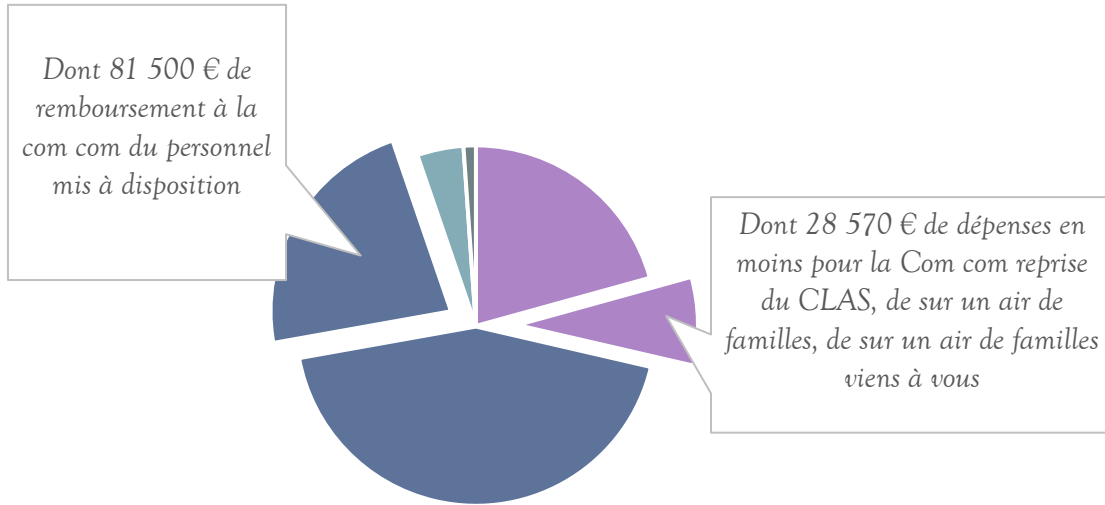
DEPENSES DE LA STRUCTURE			RECETTES DE LA STRUCTURE		
Chapitre 60	18 150 €	Installation : Mobilier, matériel informatique, carburant, fournitures	Cotisations	250 €	Adhésions individuelles, familles et associations
Chapitre 61	63 600 €	Formation logiciel, location photocopieur véhicules si financement 100%	Subvention MSA	48 000 €	Mobilité et numérique
Chapitre 62	9 750 €	Cotisations, frais de déplacements, téléphonie, intervenant sur un air de familles vient à vous, communication...	Subventions CAF	29 800 €	Enveloppe territoire exceptionnelle 20000 €, PS jeunes 3500 €, logiciel informatique, numérique et mobilité
Charges du personnel et taxes	13 700 €	Animateurs jeunesse et complément de rémunération direction, mutuelle, Embauche dès 2022 renouvellement de COF CAF	Subventions communauté de communes	53 940 €	Pas de dépenses imprévus ni de frais supplémentaires, détails ci-dessous
Contributions volontaires	1500 €	Mise à disposition de Neuville : Loyer, fluides, et prêt de salles des autres communes...	Contributions volontaires	1 500 €	Mise à disposition de Neuville : Loyer, fluides, et prêt de salles des autres communes...
Personnel mis à disposition	20 500 €	Hélène 100 %, Sandra et Sandrine 50 %	Produits d'activités	200 €	Buvette festival alimentaire, café asso, animations jeunesse
TOTAL	127 200 €		TOTAL	133 690 €	Excédent : 6 490 € (Fond de roulement 2023)

➤ Le président , Thierry DUPUIS propose au conseil communautaire de verser à la structure d'animation de la vie locale « Le cocon » des subventions pour l'exercice 2022 d'un montant total de 53 940 € correspondant à :

- 20 500 € des frais de personnel mis à disposition que la structure va ensuite rembourser.
- 18 200 € PS Caf Animation globale collective au titre de l'agrément centre social 70 % de 2022 à réception de la prestation.
- 8 240 € Projet coopératif MSA (politique jeunesse 7000 €, bureau mobil 1240) à réception de la subvention.
- 7 000 € Reste de l'enveloppe prévu pour la structure au titre de 2022 sur les 15 000 €.

• BUDGET PREVISIONNEL 2023 ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Dépenses 2023 Le cocon : Total 361 400 €



- Charges à caractères générales : 103 400 €
- charges de personnel dont remboursement à la CC du personnel mis a disposition : 239 000 €
- Provisions et dotations : 15 000 €
- Contributions volontaires : 4000 €

Montée en charge progressive jusqu'à 2025. Avec augmentation des recettes d'activités. Subventions des institutions pérennes sauf poste FONJEP (3 ans)

Versements 2023 de la CCRAPC à la structure

- Pour l'année 2023, 1^{ère} année de fonctionnement de la structure il est proposé que la communauté de communes lui reverse les remboursements des charges de personnel mis à disposition soit 81 500 €, (1,9 ETP) **n'entraînant ainsi pas de variation du BP 2023 par rapport au BP 2022.**
- La communauté de communes va diminuer en 2023 ses dépenses de 37 870 € par rapport à 2022 :
 - Prise en charge du dispositif CLAS, sur un air de familles et sur air de familles vient à vous par la structure : 28 570 €.
 - Fin des interventions musique en faveur du développement de la structure : 9 300 €.En contrepartie de la baisse de ses charges, la communauté de communes va perdre des recettes des partenaires afférentes à ces projets : - 38 000 €
Soit une opération blanche et pas d'incidence sur le BP 2023 par rapport au BP 2022.
- La communauté de communes en tant que collectivité en charge du développement de la politique du territoire et signataire des conventions va percevoir pour le compte de la structure des subventions de montants de :
 - 7 800 € (PS Caf Animation globale collective de l'agrément centre social 30 % de solde de 2022)
 - 2 481 € (GMR MSA : Pilotage du réseau local poste direction 30 % acompte 70 % 2023)A réception de ces subventions il conviendra de les reverser à la structure qui en assume les charges **soit de nouveau une opération blanche.**
- En ce qui concerne le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de la communauté de communes à la structure, celui-ci sera déterminé au moment de la construction du BP 2023 de la collectivité en mars 2023 en fonction des recettes prévisionnelles et des arbitrages qui seront effectués sur le budget général. En revanche afin de permettre à la structure d'avoir de la trésorerie pour les premiers mois, **il est proposé qu'un acompte de 20 000 € soit attribué à la structure.**

• BUDGET PREVISIONNEL 2023 ET MONTANT DE LA SUBVENTION

- Le président , Thierry DUPUIS propose au conseil communautaire de verser à la structure d'animation de la vie locale « Le cocon » des subventions pour l'exercice 2023:
- 81 500€ Correspondant à la refacturation des charges des personnel mis à disposition.
 - 7 800 € PS Caf Animation globale collective de l'agrément centre social 30 % de solde de 2022 à réception de la subvention (Opération blanche, conventionnement avec la collectivité, charges assurées par la structure)
 - 2 481 € GMR MSA : Pilotage du réseau local poste direction (30 %) acompte 70 % 2023 à réception de la subvention. (Opération blanche, conventionnement avec la collectivité, charges assurées par la structure)
 - 20 000 € de subvention de fonctionnement 2023 dont le montant totale sera défini en mars 2023.